

# ADEMUB iNFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRETIGNY-SUR-ORGE

51, rue des Érables 91220 BRÉTIGNY-sur-ORGE / Tél. 01 60 84 019 10 / Courriel : [georges.romec@9online.fr](mailto:georges.romec@9online.fr)  
association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et  
de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

## LE VELO, TRANSPORT URBAIN DE DEMAIN



**Le Plan des Déplacements Urbains (PDU) de la Région Ile-de-France, rendu obligatoire par arrêté inter-préfectoral en décembre 2000, prévoit, entre autres, pour la période 2001-2006, un doublement des déplacements à vélo dans notre région.**

**Pourquoi cette importance donnée au vélo ?**

**A cause des graves inconvénients qu'apporte la voiture en ville.** Elle pollue, elle émet des gaz à effet de serre responsables des changements climatiques graves, elle est dangereuse et source de nombreux conflits et accidents (8.000 morts en France chaque année), elle est néfaste pour la santé (500.000 morts dans le monde chaque année et 4 à 5 millions de cas de bronchite chronique dus aux gaz d'échappement) elle est dévoreuse d'espace (70% de la voirie dans le Val d'Orge), enlaidit et détruit la ville. Il faut donc l'utiliser avec modération en ville (et même ailleurs !), même quand nous aurons des moteurs beaucoup plus propres.

Et la remplacer, outre les transports en commun, **par le vélo, moyen de transport moderne et écologique.** C'est le transport des écocitoyens, de ceux qui veulent sauver notre planète.

Savez-vous que la moitié des trajets en voiture en Ile-de-France sont inférieurs à 3 km, soit la distance

parcourue à vélo en 12 minutes, et les 2/3 des déplacements inférieurs à 5 km ? Certes, tous les déplacements ne peuvent se faire à vélo et tout le monde ne peut pas utiliser un vélo (handicapés, personnes âgées, transport d'objets lourds et de marchandises...). Mais la plupart d'entre nous pouvons le faire. Car le vélo n'est plus, comme certains voudraient nous le faire croire, ce moyen de déplacements ringard utilisé autrefois et qui serait aujourd'hui dépassé. En réalité, c'est la voiture qui est ringarde ! Avec la marche, que l'on réserve plutôt aux petits trajets inférieurs à 1 km, le vélo, c'est le transport urbain de demain.

Et on trouve toutes sortes de vélos, dotés des techniques les plus récentes, capables de nous conduire un peu partout, et adaptés aux besoins de chacun, pour le sport, la promenade, pour aller au travail ou à l'école, faire ses courses en ville. Il est surtout très approprié pour les enfants qui vont à l'école.

Les avantages du vélo sont nombreux : maintien en forme et lutte contre les maladies dites de civilisation, allongement de l'espérance de vie, développement des capacités respiratoires, combat contre le stress et l'agressivité, retour à une meilleure convivialité, ouverture sur le quartier, découverte de l'environnement et du paysage, développement de la maîtrise de l'équilibre et de la coordination des mouvements permettant d'acquérir les réflexes adaptés à la circulation en ville, développement des acuités visuelles et auditives...

**Mais pour rendre possible et aisée la pratique du vélo, il faut mettre en place les infrastructures nécessaires.** La région Ile-de-France, le département, l'agglomération du Val d'Orge le font ou vont le faire. Que fait la ville de Brétigny ?

### Donner la priorité aux circulations douces

L'ADEMUB demande depuis un an, en vain, la mise en place à Brétigny d'un schéma des circulations douces et d'un plan vélo, qui permettrait de s'y déplacer de manière aisée, confortable, continue et sûre sans polluer ni mettre en danger la sécurité des autres .

A notre demande le Maire répond que la voiture « étant le moyen de transport privilégié de nos compatriotes...il (lui) appartient de répondre aux besoins et aux attentes du plus grand nombre... » C'est bien pourquoi le « plan de circulation » qui vient d'être adopté ne vise qu'une chose : **rendre plus fluide la circulation automobile, c'est-à-dire privilégier la vitesse des voitures au détriment de la sécurité des piétons et des cyclistes.**

Il nous dit également que, vu l'étroitesse de nos voies dans Brétigny, on ne peut pas prévoir partout d'aménagements séparés pour les divers modes de déplacements. Conclusion : il n'en mettra nulle part, et la voiture restera maîtresse du terrain, car ce serait, dit-il, sans doute plus dangereux que la situation actuelle.

Monsieur le Maire essaie de nous donner le change, car il connaît très bien nos positions à ce sujet. Nous n'avons jamais demandé l'installation d'infrastructures séparées, en l'occurrence des pistes cyclables partout dans Brétigny. La place du vélo étant sur la chaussée, comme le prévoit le code de la route, et non à côté, nous demandons, conformément à la loi, que les cyclistes soient favorisés, tout comme les piétons, à Brétigny, au détriment de la voiture individuelle.

Pour cela nous demandons simplement le tracé de bandes cyclables, voire de pictogrammes sur la chaussée, et la suppression de tous obstacles physiques qui seraient dangereux pour les cyclistes comme pour les piétons. La meilleure solution est encore, au centre-ville, la mise des voies en zone 30, en zone 15 ou en zone piétonnière avec arasement des bordures de trottoirs et priorité aux circulations douces.

Nous nous battons partout pour défendre ces positions et donner au vélo la place qui lui revient en ville, car nous avons la loi avec nous et le soutien d'un nombre croissant de nos compatriotes. C'est d'une véritable révolution qu'il s'agit. Et nous la gagnerons tous ensemble ! Même si cela demande un peu de temps, une certaine pratique du dialogue et quelques moyens. Mais il est possible de réaliser dès à présent certains aménagements à peu de frais.

**Le Bureau de l'ADEMUB**

Des Brèves à la pelle...

### Le 18 mai, Brétigny a enfin retrouvé le goût de la Fête

Le 18 mai dernier, Brétigny renouait avec une tradition populaire inexplicablement abandonnée depuis 20 ans : la fête de la ville avec ses chars décorés, ses fanfares et ses Brétignolais heureux.

L'ADEMUB, qui a même eu les honneurs de la presse, y était pour défendre avec des fleurs les couleurs de l'environnement mais aussi pour se faire plaisir. Faudra-t-il inclure la brouette du jardinier dans les circulations douces ?



### Clause : l'étude du projet ADEMUB se poursuit

De nombreux Brétignolais s'inquiètent, tout comme nous, des proportions que prend l'urbanisation de la ville. Encore cela n'est-il rien pour l'instant avec ce qui risque d'advenir sur les 40 ha des terrains Clause.

Comme vous le savez, l'Agglomération du Val d'Orge va se porter acquéreur de ces terrains (27 ha pour l'instant) pour en assurer la maîtrise foncière. Malheureusement, dans les documents de l'Agglo, ces terrains apparaissent comme étant destinés à la construction de logements, ce que nous ne cessons de contester et ce qui est contraire aux engagements pris auprès de nous par le président de l'Agglo, M.

Champion. Celui-ci nous a écrit, en effet, que rien n'était décidé pour l'instant et que le projet ferait

l'objet d'une large concertation. Aussi nous poursuivons notre travail d'étude. Nous rencontrons des spécialistes pour étudier la faisabilité de nos propositions. Et nous constituons un vaste réseau de soutien à notre projet, notamment auprès des anciens de Clause. Nous vous tiendrons informés de tout événement nouveau sur ce dossier.

## *Agglomération du Val d'Orge*

# **GARDER A BRÉTIGNY SON CADRE MI-RURAL, MI-URBAIN**

Nos trois délégués au Conseil de développement (sorte de Conseil économique et social) de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge travaillent d'arrache-pied. Ils ont participé aux 4 groupes de travail (développement économique, environnement et cadre de vie, équipements publics, transports) et à la séance plénière de ce conseil de développement en mai.

Le travail des groupes a porté essentiellement sur un diagnostic complémentaire concernant les communes nouvellement arrivées, Brétigny et Plessis-Pâté. L'ADEMUB a dû intervenir à plusieurs reprises pour demander des modifications à ce diagnostic, qui comportait quelques erreurs, un certain nombre de lacunes et des projections abusives; notamment sur le plan de l'environnement et de l'urbanisme. Ainsi, les nuisances et pollutions sont trop peu prises en compte dans ce diagnostic. Nous avons fait remarquer, par ailleurs, que répertorier toutes les zones Na du POS actuel (que nous n'avons pas approuvé) en zones à construire avec une évaluation du nombre de logements que cela induisait ne nous convenait pas du tout. **Il serait question de construire sur 55 ha à Brétigny avec plus de 600 logements à la clé !. Et devinez où ? Principalement sur les terrains Clause, bien sûr.** On doublerait ainsi les réserves foncières de l'Agglo grâce à Brétigny. Nous avons marqué notre désaccord avec cette présentation, précisant **que nous ne voulions en aucun cas que Brétigny devienne la réserve foncière de l'Agglo.**

Nous craignons le développement de l'Agglomération en tache d'huile à partir de Brétigny, au détriment des espaces boisés et ouverts (notamment les terres agricoles), situés au nord et, surtout, à l'ouest de Brétigny (il n'en reste plus guère au sud). De même, nous avons souligné notre volonté de voir sauvegardé, diversifié et dynamisé le commerce de proximité, notamment au centre ville.

Lors de la séance plénière, nous avons fait remarquer qu'on ne pouvait correctement travailler sur des documents présentés en séance et avons demandé que ceux-ci nous soient désormais envoyés à l'avance, d'autant plus lorsqu'il est question de l'avenir de notre agglomération. Il s'agissait en effet à la fois de valider ces grandes orientations pour le long terme (10 à 12 ans) et de définir un programme d'actions prioritaires pour le court terme (2004-2006), dans la mesure où ces actions doivent faire l'objet de subventions départementales, régionales et nationales.

A propos de ces orientations, plusieurs intervenants, donc ceux de l'ADEMUB, ont souligné **la nécessité de faire apparaître clairement le caractère également rural, et non seulement urbain, de notre territoire commun.** De même il a été demandé qu'on y inclue la préservation du patrimoine naturel (faune, flore, bio-diversité, ressources en eau, etc.) et la lutte contre les pollutions.

**Terrains Clause : urbaniser ou préserver l'histoire et la nature ?**



Parmi la trentaine de projets d'actions proposés et dont nous avons eu malheureusement bien peu l'occasion de débattre, la plupart se trouvent à l'état embryonnaire. Devant la nécessité de présenter en urgence un dossier qui soit à peu près ficelé, l'Agglo a repris pour l'essentiel quelques projets des communes membres. Ainsi, pour Brétigny, l'Agglo va-t-elle prendre en charge, dans un premier temps, l'acquisition de 27 ha sur les terrains Clause. Une controverse porte sur la destination de ces terrains. Comme vous le savez, l'ADEMUB souhaite que la part de construction de logements y soit réduite, donnant la priorité à un autre type d'aménagement, plus conforme aux orientations d'un développement durable, sur lequel nous travaillons encore. Mais d'autres souhaiteraient avant tout urbaniser et construire des logements. Monsieur Champion, président de l'Agglo, nous a

pourtant écrit (voir Ademub Info n° 24) que rien n'était décidé pour l'instant et que cela ferait l'objet d'une large concertation. Dont acte.

Nous déplorons, par ailleurs que parmi ces projets jugés comme prioritaires, celui du parc régional des Joncs Marins, actuellement bloqué, ait été oublié, les représentants de la Municipalité de Brétigny n'ayant, semble-t-il, pas beaucoup bataillé dans ce sens. Il s'agit pourtant là de l'un des espaces naturels majeurs de l'Agglomération.

De la même manière, nous y trouvons un projet de déchetterie dans le Nord de l'Agglo, sans que nous sachions dans quelle ville ? Le projet de déchetterie promis pendant la campagne électorale par les élus de Brétigny est, lui, absent de cette liste.

Nous déplorons aussi que le temps ne nous ait pas été donné de rappeler nos inquiétudes quant au sort futur de la ZAC de Maison Neuve avec le risque d'apparition de friches logistiques, d'une part, et l'extension à l'infini d'une zone commerciale déjà tentaculaire. Tout cela s'inscrit-il bien dans le cadre d'un développement durable dont il faudra bien définir le contenu ?

Certes, il y a dans le catalogue qui nous a été présenté, d'excellentes choses (en matière d'assainissement, de circulations douces, d'emploi, d'enseignement, de qualité de la vie, de mixité sociale...). Mais il conviendra, comme nous l'avons demandé, que **tout projet, toute réalisation, dans quelque domaine que ce soit, soit désormais jugé à l'aune du développement durable**, c'est-à-dire soucieux du lendemain pour tous les habitants de la planète terre. De la même manière, un gros travail d'information devra être entrepris pour inciter chacun d'entre nous, à changer ses comportements et son style de vie en polluant moins, en gaspillant moins, en émettant moins de gaz à effet de serre. Ne l'oublions pas : si tous les habitants de la planète adoptaient notre niveau et notre style de vie, il nous faudrait trois Terres. Impossible donc. Alors il faudra bien réduire quelque part notre « empreinte écologique », c'est-à-dire notre impact sur l'environnement, et passer du quantitatif au qualitatif dans notre style de vie et dans notre mode de développement.

Voilà pourquoi nous avons demandé, lors de cette séance plénière, que la réflexion en profondeur sur l'agenda 21 (un programme d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle) et le développement durable, qui va se poursuivre dans les mois à venir, inspire toutes les actions futures, et que cela s'inscrive durablement dans les nouveaux plans d'urbanisme : schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour l'Agglo, et plan local d'urbanisme (PLU) pour la commune.

## Des Brèves à la pelle...(suite)

### A Brétigny, on construit sur les trottoirs

Quand nous rencontrons nos amis des communes avoisinantes, ceux-ci s'étonnent de voir toutes les constructions actuelles dans la ville (et il y en a, de la rue D'estienne d'Orves à l'avenue Léon Blum !) venir jusqu'au bord du trottoir. Avez-vous remarqué que l'immeuble en construction rue d'Estienne d'Orves est, en plus, en avancée même par rapport aux clôtures des pavillons voisins ? Il est, en outre doté de balcons en surplomb au-dessus dudit trottoir. Et l'écoulement des eaux des balcons se fera sans doute au-dessus du trottoir comme rue Anatole France. Piétons, vous êtes priés de raser les murs et de ne pas oublier vos parapluies. Cette pratique n'est pas nouvelle, puisque tout le centre de Brétigny est construit ainsi. A qui la faute ? Aux promoteurs qui cherchent à rentabiliser chaque m<sup>2</sup>. Mais surtout à nos responsables élus, ceux du passé notamment, qui n'ont pas été capables de prévoir le moindre plan d'alignement dans cette ville, condamnant la voirie à conserver la largeur qu'elle avait il y a 50 ans. La voiture, qui a déjà la priorité dans cette ville, pourra ainsi continuer à tenir le haut du pavé. Rêvons. De larges trottoirs seront réservés aux piétons, la chaussée sera rétrécie, la vitesse et la circulation des automobiles en seront réduites...  
Mais ce n'est qu'un rêve.

### Maison Neuve : encore une extension de la zone commerciale

Le gigantisme est, semble-t-il, en train de connaître une nouvelle crise d'inflation à Maison Neuve. Immochan, la filiale immobilière d'Auchan, s'apprête à aménager, en bordure de la RD 19, entre le centre commercial Auchan et le rond-point de Marolles, un « parc d'activités commerciales ». On avait le parc logistique. On aura maintenant le parc commercial. C'est fou ce que les Brétignolais vont avoir comme parcs. Nous préférons, quant à nous, le parc des Joncs Marins dont l'aménagement fait l'objet de moins de sollicitude, celui-là. Apprétons-nous à voir surgir de terre, là encore, des dizaines d'enseignes. Où s'arrêtera donc la folie bétonnière de nos investisseurs ? Nos édiles nous avaient pourtant promis que cette zone ne serait pas vendue à Auchan dont les appétits leur semblaient démesurés. C'est perdu. Ceux qui vont encore souffrir de cette débauche commerciale, ce sont les commerçants du centre ville. Il faudra bien, un jour, arrêter cette prolifération des zones commerciales et logistiques géantes, inhumaines, pas très écologiques, car dévoreuses d'espace et d'énergie.

Quand comprendra-t-on que ce type d'urbanisme est dépassé et contraire aux impératifs d'un développement durable ?

## *Agglomération du Val d'Orge* **Privilégier les transports en commun et les circulations douces**

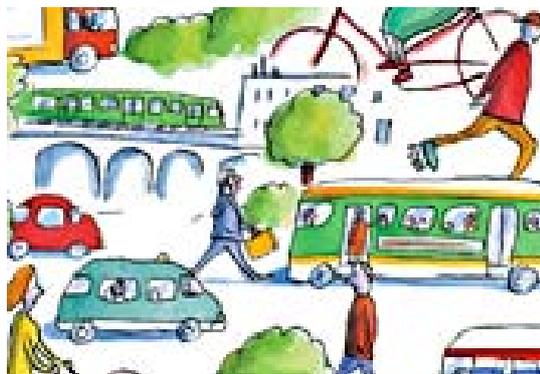
Le 21 mai dernier, avait lieu une réunion du Comité local du PLD du Val d'Orge (voir lexique). Etaient invités des élus, des représentants d'organismes professionnels et d'associations de chaque commune de l'Agglo. Des trois élus brétignolais désignés, aucun n'était présent, mais en revanche, l'ADEMUB était là avec deux représentants dont son président. Car le sujet abordé était important. L'automobile envahit de plus en plus l'espace urbain, avec une ou deux personnes à bord en moyenne pour 8 m<sup>2</sup> au sol. Alors que transports collectifs et circulations douces transportent un nombre bien supérieur d'usagers dans un espace bien plus réduit.

Les orientations retenues dans le plan local des déplacements du Val d'Orge auront une influence déterminante sur les aménagements de la ville. D'où la nécessité d'être présents à cette séance. Comme Brétigny et le Plessis-Pâté n'ont été associés que début 2003 à l'Agglo, les enquêtes, études et sondages menés par le bureau d'études CODRA sur nos deux villes sont restés très embryonnaires, et les données fournies reflétaient parfois un peu trop la position officielle de la mairie de Brétigny.

L'ADEMUB, fidèle à sa vision constructive des choses, a proposé son analyse complète du rapport de diagnostic présenté par le cabinet CODRA (100 pages à ingurgiter !). Ce document diffusé par l'ADEMUB auprès des membres du comité local et présenté en séance comportait **7 pages dans lesquelles étaient détaillées plus de 50 remarques et propositions qui seront, nous l'espérons, prises en considération par le Comité.**

Dans ce document, nous avons pu souligner la légèreté de l'enquête concernant piétons, vélos, personnes à mobilité réduite et transports en commun à Brétigny. Nous avons surtout marqué notre désaccord avec certaines affirmations et prises de positions contenues dans ce document. Citons, entre autres, une présentation beaucoup trop positive du plan de circulation de Brétigny alors que, dans celui-ci, il n'est question jusqu'à ce jour que de fluidifier la circulation automobile en oubliant les circulations douces. Ensuite, la présentation des 35 ha des terrains Clause comme d'un espace destiné à la construction de logements, destination que nous contestons et sur laquelle rien n'a encore été décidé officiellement.

Le diagnostic définitif devrait être achevé vers la fin juin. Et, à partir d'octobre 2003 commencera alors le travail de réflexion pour fixer les grandes orientations et mettre en place divers scénarios de réalisation. Travail auquel l'ADEMUB ne manquera pas de participer.



### Petit lexique

**Comité local** : instance consultative réunissant des élus, des représentants de l'Administration, et des représentants d'organisations professionnelles et d'associations, dont la tâche consiste à élaborer un plan local des déplacements (PLD) fixant les grandes orientations de l'Agglo en matière de circulations.

**Plan local des déplacements (PLD)** : Document fixant la politique de l'Agglo en matière de circulations et dont l'objectif principal vise, conformément à la Loi, à favoriser les transports en commun et les circulations douces (marche à pied, vélo...).

**Comité de pôle** : instance consultative réunissant des élus, des représentants des transporteurs (SNCF, Compagnies de bus...), des services publics (police, pompiers...) et des associations d'usagers, et dont le rôle consiste à réfléchir aux aménagements nécessaires autour d'un pôle (ici la gare de Brétigny) pour assurer une amélioration des services fournis aux usagers, une meilleure coordination entre transports et l'accès à ce pôle des circulations douces (piétons, cyclistes...) et des personnes à mobilité réduite.

### INFO DE DERNIERE MINUTE

**La première réunion du Comité de pôle (voir lexique) concernant la gare de Brétigny aura lieu le mercredi 25 juin. Bien entendu, l'ADEMUB y sera représentée.**

## ZAC de Maison Neuve à Brétigny

# Qui utilisera la nouvelle piste cyclable ?



Comme l'ADEMUB, bien qu'association agréée, ne fait pas partie des premiers informés en matière d'aménagement dans cette ville, c'est par hasard que nous avons découvert qu'on aménageait une piste cyclable à droite de la chaussée, rue de la Commune de Paris, entre le rond-point Centre Essonne et quelque part près du rond-point de Marolles à Maison Neuve. Aménagement dont nous devons, certes, nous réjouir. Mais encore faut-il que cette piste puisse être utilisée par les cyclistes. Nous nous en sommes inquiétés auprès de la SEM/ABC, chargée pour peu de temps encore, de l'aménagement de cette zone. Malheureusement, notre intervention était bien tardive, les décisions prises depuis longtemps et l'aménagement quasi terminé. Nous avons écrit à la SEM/ABC pour lui indiquer que, dans l'état actuel, son utilisation par les cyclistes posait plusieurs problèmes, mais que certains aménagements étaient encore possibles :

- elle se termine en impasse dans l'herbe et en plein champ, parallèlement à la rue Panhard et Levassor, sans qu'aucune indication ne soit donnée en amont ; qu'a-t-on prévu pour éviter aux cyclistes de se perdre dans la nature et leur permettre de rejoindre une voie utilisable par eux ?
- l'accès au niveau du rond-point Centre Essonne est rendu dangereux par l'étranglement de la route à cet endroit en raison de la présence d'un îlot bétonné au milieu ; la cassure des bordures de rive et de caniveau par les poids lourds atteste le risque encouru par les cyclistes pour passer à cet endroit ;
- cette piste ne pouvant être empruntée à cet endroit qu'en la prenant en biais, il est indispensable que le raccord piste-route soit au même niveau (niveau zéro) et sans aspérité ;
- le tracé de la piste présente l'inconvénient d'être interrompu à maintes reprises soit par les accès aux commerces, soit à chacun des giratoires (quatre) qu'elle rencontre ; les intersections, de ce fait, ne sont pas au niveau zéro, l'une d'elles

présentant même une bordure de 15cm, infranchissable par un cycliste ; la mise des intersections à niveau zéro avec une priorité aux cycles sur les voitures est indispensable à son utilisation ;

- à l'extrémité sud-est de la zone lotie, la piste est en surplomb d'à peu près un mètre par rapport à l'espace bétonné côté lotissement, ce qui est dangereux ;
- l'utilisation partagée de cette piste entre piétons et cyclistes, prévue par les aménageurs, peut générer des conflits entre usagers et des accidents ; cette utilisation conjointe est-elle réglementaire ? si celle-ci est maintenue, ce qui semble inévitable, utiliser des panneaux carrés, rendant cette utilisation mixte possible, et non ronds, donnant l'exclusivité aux cyclistes ; dans ce cas, demander à tous de faire preuve de prudence ;
- des débris divers (canettes de bière notamment) jonchent déjà le sol de la piste, et certains véhicules gênent le passage des cyclistes ; dans quelle mesure et par quels moyens se fera l'entretien de cette piste et obtiendra-t-on sa totale accessibilité ?



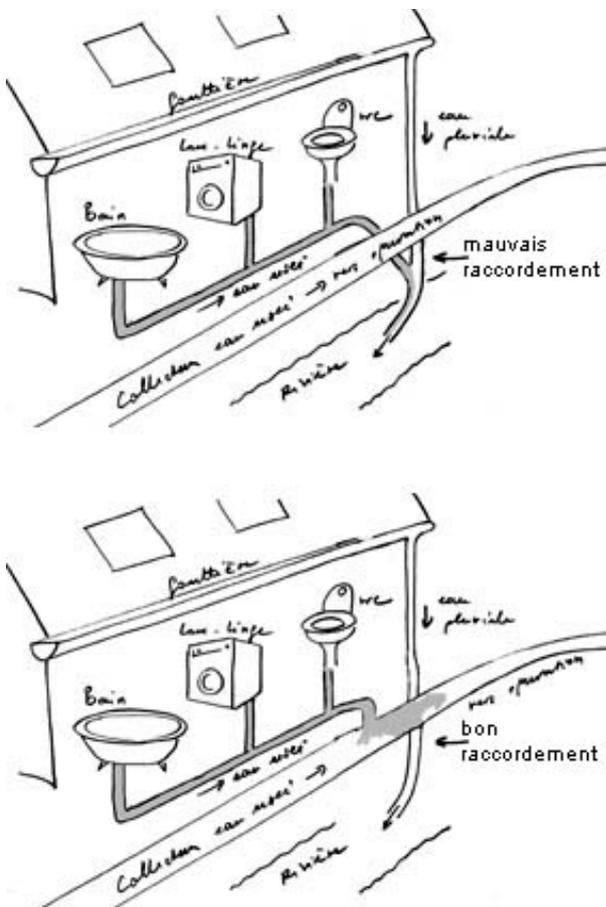
En conclusion, cette piste, dont la présence – rappelons-le – répond à une obligation légale, représente un progrès. Mais son utilisation reste conditionnée par les aménagements et mesures que nous demandons. Il ne faut toutefois pas se leurrer. Les nombreuses coupures donnant la priorité aux automobilistes, ajoutées aux conflits potentiels avec les piétons, limiteront son utilisation.

Reste enfin la nécessité de mettre en place, comme nous l'avons déjà proposé, sur tout le territoire de Brétigny et notamment rue de la Commune de Paris, un réseau de cheminements cyclables assurant une bonne continuité dans les déplacements des cyclistes.

## Pour ne plus polluer l'Orge...

Savez-vous que la moitié des branchements d'évacuation des eaux des habitants de la vallée de l'Orge est défectueuse ? Normalement, les eaux usées (cuisine, WC, machines à laver) vont dans un collecteur qui évacue les effluents vers une station où sont épurées les eaux avant rejet dans la nature pour éviter toute pollution. Les eaux pluviales provenant des propriétés comme celles provenant des voiries vont directement à la rivière. Cela veut dire que **tous les polluants que nous jetons ou rejetons dans la rue ou dans le caniveau (détergents, hydrocarbures, produits phytosanitaires, etc.) se retrouvent plus ou moins rapidement dans l'Orge, notre rivière commune.** D'où la nécessité de ne rien jeter, et de ne pas laver sa voiture dans la rue, par exemple (c'est d'ailleurs interdit).

Mais, il y a pire, lorsque l'évacuation des eaux usées d'une maison se fait, en raison d'une erreur de branchement, directement dans la rivière au lieu de passer par la station d'épuration ! Et c'est ce qui se passe dans la moitié des cas.



C'est pourquoi l'Agglomération du Val d'Orge va lancer une campagne sur Brétigny et Plessis-Pâté, comme elle l'a déjà fait dans les 6 autres communes de la Communauté, avec le soutien du SIVOA (1) pour remédier à ces graves dysfonctionnements. Un questionnaire sera envoyé à tous les Brétignolais pour établir un diagnostic et prendre ensuite les mesures nécessaires.

*Le SIVOA, Syndicat mixte de la vallée de l'Orge aval, regroupe 33 communes, dont Brétigny, et assure la gestion de la rivière et de sa vallée.*

\*\*\*\*\*

\*\*

## Des Brèves à la pelle...(suite)

### Entrepôts logistiques : bientôt une friche industrielle ?

Cela fait des mois maintenant qu'un panneau géant affiche en bordure de la rue de la Commune de Paris dans la ZAC Maison Neuve : « *A louer 25642 m2 d'entrepôts divisibles* ». Et encore ne s'agit-il que du premier des quatre entrepôts géants qu'on nous a imposés, malgré l'avis défavorable donné par l'ADEMUB à l'époque. Les trois autres ne sont pas près de sortir de terre. Manifestement les financiers qui ont investi ici auraient dû modérer leurs appétits. Et nos édiles se montrer plus prudents, en écoutant les mises en garde.

D'autant plus que les fameux emplois que l'on nous promettait se limitent à quelques emplois d'intérimaires qui seraient, nous dit-on, surexploités. Allons-nous enfin assister à la fin de la prolifération des entrepôts logistiques dans la région ? En tout cas, l'aventure que vient de connaître un projet de centre logistique géant (800.000 m2) à Etréchy le laisserait à penser : le Comité départemental d'hygiène et le commissaire enquêteur (une fois n'est pas coutume) viennent de donner un avis défavorable à ce projet démentiel. Il est grand temps que l'on mette en place le moratoire qu'avait demandé il y a deux ans notre fédération départementale Essonne Nature Environnement. Ne faut-il pas craindre l'apparition de friches logistiques dans les années à venir à l'occasion d'une crise dans ce secteur, comme ce fut le cas, il y a quelques années, dans les immeubles de bureau ?

C'est en tout cas ce que craint la Direction régionale de l'environnement (DIREN).

## Des Brèves à la pelle...(suite)

### Déchets : problèmes de collecte

Nous avons constaté des dysfonctionnement dans la collecte des déchets verts sur Brétigny : des passages tardifs ou pas de passage du tout. Les responsables de l'Agglomération du Val d'Orge, désormais compétents en ce domaine, nous ont répondu que des pourparlers étaient en cours avec Sita, qui assurera la collecte encore pendant un an, pour améliorer sensiblement le service. Nous demandons à nos lecteurs de nous signaler tout problème dans la collecte. Signalons que nos déchets sont désormais acheminés vers le centre de tri et de traitement de Vert-le-Grand.

**Pour toute information, téléphoner au 0800 293 991 ou au 01 62 72 18 22.**

### Centre commercial la Fontaine : ça craint !

Comme nous l'avions prévu et signalé, en vain, le parking du c.c. La Fontaine sert désormais quotidiennement de déviation à tous les petits malins pour éviter le carrefour dès que les feux passent au rouge et qu'il y a 2 ou 3 voitures en attente. Pour le plus grand danger de tous ! Et, comme on peut circuler librement en voiture tout autour de l'immeuble, certains en profitent pour organiser des rodéos. Cette esplanade bitumée s'offre, surtout côté rue des Pins, comme un lieu idéal à certains groupes pour y mener certaines activités pas très paisibles ni toujours licites. En tout cas bruyantes. Ce dont se plaignent les riverains qui ont signé une pétition à la quasi unanimité demandant à la mairie de remédier à cet état de fait. Quant aux espaces verts, déjà réduits à quia, ils sont en piteux état : arbres morts, arbustes arrachés, bordures abîmées et passages sauvages un peu partout, pelouses en partie

semées seulement et jonchées par endroits d'objets divers qui pourraient servir de projectiles aux personnes malintentionnées... Un bon point : comme nous le demandions, on a aménagé un escalier d'accès pour les piétons côté rue des Pins. Mais le problème d'accès et de passage demeure entier pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, pour mettre fin aux passages indésirables et dangereux de voitures, nous demandons que l'on ferme le parking dans le virage de la rue des Pins en laissant le passage libre aux seuls piétons. Et c'est toute la partie parking placée face à l'allée du château qui devrait être reconvertie en espace vert. Restera à éviter que les automobilistes passent directement par la rue des Saules pour rejoindre la rue du 19 mars 1962. Il faudra vraisemblablement fermer aussi de ce côté-là. Un peu de concertation aurait évité bien des erreurs.

### Quand les pompiers enfument

Nous avons pu constater à maintes reprises qu'une partie de l'espace Clause désaffecté était utilisée par le service départemental d'incendie (pompiers) pour y faire des exercices, cela à deux pas du centre ville. Ces exercices entraînent à la fois bruit et pollution. Les fumées noires, par vents dominants, sont entraînées vers le centre ville. C'est pourquoi nous nous interrogeons sérieusement sur l'opportunité et la légalité de telles activités en pleine zone urbaine. Ne faudrait-il pas demander aux pompiers de réaliser ces exercices, dont nous ne contestons pas l'utilité, hors de toute zone urbaine.

### BULLETIN D'ADHESION POUR 2003

Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour leur environnement, se regrouper au sein de l'ADEMUB, recevoir ses publications, être convoqués aux réunions, voter aux assemblées, il y a **3 tarifs de cotisation annuelle** : Cotisation simple **16 Euros** - Cotisation pour un couple **20 Euros (un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement)** - Cotisation réduite pour les petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 Euros**

**ADEMUB - Président : Claude ROMEC - 51, rue des Érables - 91220 Brétigny**  
**Trésorier : Jean-Paul RAVISÉ - 10 chemin de la Mare aux Pigeons- 91220 à Brétigny**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... ■ .....

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation)  
à l'ADEMUB pour 2003

Ci-joint ma cotisation de ..... Euros  
(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à  
Jean-Paul RAVISÉ, trésorier)